



JUVIGNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
—
X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 27
Date de la convocation : 28 juin 2005

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE:
- 7 JUIL. 2005
BUREAU DU COURRIER

N° 58

L'an deux mille cinq et le quatre du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. ELLUL, Mme ROMERO, M. OUSSET, Mme GARCIA, M. ROUANET, Mme DE HULLESSEN, Mme CARRETIER, M.M. CHARRIERE, BOUISSEREN, LE NGUYEN, MUNOZ, Mme BOUQUET, M. MORENO, Mme HARO, M. FEVRIER.

PROCURATIONS : M. CONTE en faveur de M. MUNOZ
M. ALLOUCHE en faveur de M. COMBE
M. SAUVAN en faveur de M. BOUISSEREN
Mme PETIT en faveur de M. MORENO
Mme RAMON BOTONNET en faveur de Mme ROMERO
M. ALBARIT en faveur de M. OUSSET
Mme POUZOULET en faveur de Mme DE HULLESSEN
M. BOUSQUEL en faveur de Mme HARO
Mme AZEMAR en faveur de M. FEVRIER

ABSENTES : Mmes FONS VINCENT, PETARD.

ACTIVITES SOCIOCUTURELLES – RECRUTEMENT DES INTERVENANTS

Rapporteur : Madame ROMERO

Pour répondre aux besoins des habitants, un certain nombre d'activités socioculturelles sont dispensés par des intervenants rémunérés par la commune.

Pour assurer l'animation de ces activités, il est proposé de :

- créer des postes dans les disciplines suivantes et pour un nombre moyen d'heures par semaine
 - anglais 4 heures
 - patchwork 4 heures
 - couture 4 heures
- recruter des personnes ayant une expérience dans les activités qu'elles sont chargées d'animer
- les rémunérer sur la base de 16 € de l'heure au nombre d'heures réellement réalisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame ROMERO, à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 07 JUIL. 2005
et publication
le 07 JUIL. 2005

Le Maire